

Conseil d'école du mardi 3 novembre 2015

Procès-verbal

Ouverture de la séance : 20h35

1. Résultat des élections des représentants des parents d'élèves, présentation des participants

84,62 % de votants

Ont été proclamés élus :

Titulaire	Suppléant
POIRIER Julie	MIGNOT Elodie
DESLOQUES Mélissa	BREUGNON Stéphanie
BOULO Marie-Laure	DESRUMAUX Olivier

Mme POIRIER – absente excusée – est remplacée par Mme MIGNOT.

Mme DESLOQUES – absente excusée.

Mme BREUGNON – absente excusée.

Mr DESRUMAUX – absent excusé.

Equipe enseignante :

Mme Cendryne Mouche – classe de maternelle

Mme Sandrine Millet – classe de CP/CE1

Mme Anne-Claire Gobard (directrice) – classe de CE2/CM1/CM2

Mme Florence Perrard – assure le complément du temps partiel de Sandrine Millet

Mme Tiphonie Susset – absente excusée – assure la décharge de direction

Mme Sanchez – absente excusée – inspectrice de l'Éducation nationale

Représentants des communes :

Mr Mateos – maire de Montgeroult

Mr Grais – maire de Courcelles

Mme Valdenaire – présidente du SIDISCM

2. Règlement du conseil d'école

2.1. Information sur la composition et le rôle du conseil d'école

Ces éléments sont définis dans le décret n°90-788 du 6 septembre 1990.

❖ **Composition**

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école, président ;
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

- l'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école;
- le délégué départemental de l'Éducation nationale chargé de visiter l'école.
- l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Tous les représentants des parents d'élèves élus peuvent assister aux conseils d'école. Sauf si un suppléant remplace un titulaire absent, les suppléants n'ont qu'une voix consultative.

❖ Rôle

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - * L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - * Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - * Les activités périscolaires ;
 - * La restauration scolaire ;
 - * L'hygiène scolaire ;
 - * La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
- statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
- en fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école.
- il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.
- il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

2.2.Dates des conseils d'école

Les prochains conseils d'école se tiendront à l'école, à 20h30 :

- Mardi 22 mars 2016
- Mardi 14 juin 2016

2.3.Fonctionnement

Deux semaines avant le conseil d'école, les représentants transmettent les points à aborder à la directrice.

Au plus tard huit jours avant le conseil d'école, l'ordre du jour est envoyé aux participants. Précision quant à l'ordre du jour : les écrits en italiques sont les remarques et questions transmises par les parents d'élèves.

A chaque conseil, un secrétaire de séance est nommé.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé puis signé par le président de séance et contresigné par le secrétaire de séance. Le procès-verbal est alors consultable sur le blog de l'école et distribué sur papier à la demande des familles.

2.4.Désignation du secrétaire de séance

Mme MIGNOT sera secrétaire de la séance du jour.

3.Règlement intérieur de l'école

Document joint au procès-verbal

Aucune modification n'est apportée au document.
Lecture du document en séance.

Vote :

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

Le règlement intérieur est adopté ce jour, soit le 3 novembre 2015. Il sera distribué à chaque famille par l'intermédiaire des cahiers de liaison.

4.Organisation pédagogique

4.1.Les effectifs

De la PS au CM2 : 48 élèves

Cycle 1 1 TPS, 7 PS, 4 MS, 6 GS Total : 18 élèves

Enseignante : Cendryne Mouche, ATSEM : Bernadette Le Roux

Cycle 2 11 CP, 6 CE1 Total : 17 élèves

Enseignants : Sandrine Millet mardi, mercredi, jeudi, vendredi
Florence Perrard le lundi

Cycle 3 3 CE2, 9 CM1, 1 CM2 Total : 13 élèves

Enseignants : Anne-Claire Gobard, décharge de direction le mardi et un mercredi sur 4 par
Tiphanie Susset

4.2.Les projets de l'année

Vigipirate est toujours d'actualité mais des autorisations sont accordées. Nous envisageons donc les projets et plus particulièrement les sorties au fur et à mesure.

- 15 décembre, 18h30 : spectacle de fin d'année
- mi février : début des séances piscine en GS / CP / CE1
- 11-13 mai – classe découverte maternelle, ferme d'Ecancourt
- 02 juillet, matin - fête de fin d'année

4.3.RASED

L'équipe et les modalités d'intervention du RASED n'ont pas changé.

Psychologue de l'Education nationale : Mme Lecuyer Marie-Christine

Enseignante spécialisée – aide à dominante pédagogique : Mme Durot Emmanuelle

Dans la mesure du possible les interventions se font dans le cadre de la classe.

5.Sécurité, santé

Un exercice d'évacuation en cas d'incendie a été réalisé le 09 septembre 2015. Tout s'est bien déroulé.

Un exercice de mise en sureté (PPMS) est prévu dans le courant de l'année en même temps que d'autres écoles. Nous serons avertis ultérieurement de sa mise en place.

6.Travaux

Les travaux estivaux ont été réalisés.

Des dysfonctionnements du système de chauffage ont été observés. Le chauffage semble à ce jour opérationnel.

Les tests et vérifications de la ligne téléphonique n'ont pas encore été effectués.

7.Coopérative

Bilan 2014/2015 : +1523,80 €

participations 2015/2016 : demandée cette semaine

opération bulbes : +145,59 €

Fin de la séance : 21h10

Le secrétaire de séance, Mme MIGNOT :

La directrice, Mme GOBARD :